

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents : Madame Céline BOSSIS, Madame Isabelle BOTTEREAU, Madame Julia DEFAYE, Madame Christine DROUNAU, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Michel GENTY, Monsieur Daniel MANDIN, Monsieur Florian MARCHAIS, Monsieur Florian MARET, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Madame Emilie VALENTIN.

Absents et excusés : Monsieur Patrick CHEVALIER, Madame Julie KEFI, Madame Sandie SALOMON.

Procuration : Madame Sandie SALOMON a donné procuration à Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Christine DROUNAU

N° 20260409-01 : Délégation du droit de préemption urbain – Position de la commune suite au renouvellement des conseils municipaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir la délégation du droit de Préemption Urbain dont la commune bénéficie actuellement sur les zones U et AU du PLU de Chérac.

N° 20260409-02 : Délégation du conseil municipal au Maire :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des délégations qu'il souhaite confier au Maire, pour la durée du mandat.

N° 20260409-03 : Désignation de représentant au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **renonce à recourir au scrutin secret**, et **décide de désigner Monsieur Éric GADONNAUD** en qualité de représentant au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

N° 20260409-04 : Désignation de l'électeur chargé d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Chaniers au comité du SDEER :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce à recourir au scrutin secret**,

- **Désigne**, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Chaniers au comité syndical du SDEER :
- **Monsieur Daniel MANDIN**

N° 20260409-05 : Désignation des délégués au SIEMIFA 17

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce à recourir au scrutin secret**,

- **Désigne** :
 - **Monsieur Daniel MANDIN** en qualité de délégué **titulaire**
 - **Monsieur Florian MARET** en qualité de délégué **suppléant**

N° 20260409-06 : Désignation des délégués auprès de SOLURIS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce à recourir au scrutin secret**,

- **Désigne** :
 - **Madame Julia DEFAYE** en qualité de délégué **titulaire**
 - **Monsieur Éric GADONNAUD** en qualité de délégué **suppléant**
 - **Madame Isabelle BOTTEREAU** en qualité de délégué **suppléant**

N° 20260409-07 : Désignation d'un délégué auprès du CNAS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce** à recourir au scrutin secret,

- **Désigne :** - **Madame Julia DEFAYE** en qualité de délégué **titulaire**

N° 20260409-08 : Désignation d'un délégué communal pour le renouvellement des instances du Pays de Saintonge Romane :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce** à recourir au scrutin secret,

- **Désigne :** - **Monsieur Florian MARCHAIS** en qualité de délégué **titulaire**
- **Monsieur Arnaud GALLIARD** en qualité de délégué **suppléant**

N° 20260409-09 : Désignation d'un correspondant défense :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce** à recourir au scrutin secret,

- **Désigne Monsieur Arnaud GALLIARD** en qualité de référent pour la commune de Chérac.

N° 20260409-10 : Création des commissions municipales et désignation des membres :

Après appel à candidature et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1. Commission Finances :

- Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Monsieur Éric GADONNAUD, Madame Isabelle BOTTEREAU, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Emilie VALENTIN

2. Commission Communication :

- Madame Julia DEFAYE, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Madame Sandie SALOMON, Madame Céline BOSSIS, Monsieur Michel GENTY, Madame Christine DROUNAU

3. Commission Routes et chemins

- Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Florian MARET, Monsieur Florian MARCHAIS, Monsieur Daniel MANDIN

4. Commission PLUi et urbanisme

- Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Monsieur Florian MARCHAIS, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Éric GADONNAUD, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Daniel MANDIN

N° 20260409-11 : Création de comités consultatifs :

Après appel à candidature et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des comités suivants :

1. Comité fêtes et cérémonies :

- Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Madame Isabelle BOTTEREAU, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Daniel MANDIN, en qualité de membres du conseil municipal
Ce comité sera ouvert aux associations qui pourront chacune désigner leur représentant.

2. Comité Education / Jeunesse :

- Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Madame Céline BOSSIS, Madame Emilie VALENTIN, Monsieur Florian MARCHAIS, Madame Christine DROUNAU, en qualité de membres du conseil municipal

Ce comité sera ouvert aux habitants de la commune intéressés selon un numerus clausus qui sera déterminé lors de la première réunion du comité.

3. Comité embellissement

- Madame Julia DEFAYE en qualité de membre du conseil municipal

Ce comité sera ouvert aux habitants de la commune intéressés.

N° 20260409-12 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal, dresse une liste de 24 personnes susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs. La désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques.

N° 20260409-13 : Feu d'artifice 2026 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de la SAS MAURIN ARTIFICE d'un montant de 2 500 € TTC pour le spectacle pyromusicale du 13 juin 2026.

N° 20260409-14 : Décision concernant la DIA n° IA 017 100 26 O0002 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur la vente des parcelles cadastrées section AM n° 55, AM n° 54, AM n° 52, AM n° 53 et AM n° 56.

N° 20260409-15 : Convention de location de la licence IV à la SAS Chez Ismaël :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de location de la licence IV avec la SAS Chez Ismaël et fixe le montant de la location à 500 € par an.

N° 20260409-16 : Acceptation d'un don pour restauration d'un tableau et signature du devis :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don d'un montant de 5 854,00 € fait par Monsieur de Pracomtal pour la restauration du tableau Apparition à St Thomas et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

N° 20260409-17 : Adoption du Compte Financier Unique pour la commune :

Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU a quitté la salle pour le vote du CFU.

Le conseil municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Éric GADONNAUD,

- Considérant qu'il n'y avait plus que 11 conseillers présents dans la salle
- Adopte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Compte Financier Unique pour la commune

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

N° 20260409-18 : Affectation du résultat de l'exercice 2025 pour la commune :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2025 est de 1 151 809,77 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement (article 1068) : 346 663,77 €
- Report en section de fonctionnement (article 002) : 805 146,00 €

N° 20260409-19 : Adoption du Compte Financier Unique pour le Multiservices :

Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU a quitté la salle pour le vote du CFU.

Le conseil municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Éric GADONNAUD,

- Considérant qu'il n'y avait plus que 11 conseillers présents dans la salle
- Adopte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Compte Financier Unique pour le Multiservices.

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

N° 20260409-20 : Affectation du résultat de l'exercice 2025 pour le Multiservices :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2025 est de 23 046,49 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement (article 1068) : 5 901,44 €
- Report en section de fonctionnement (article 002) : 17 145,05 €

N° 20260409-21 : Acceptation devis pour la vidéoprotection et demande de subvention :

Le conseil municipal par 10 voix pour et 3 abstentions autorise Madame le Maire à signer le devis de DIGIT-E d'un montant de 26 550,28 € TTC et à solliciter des subventions pour la mise en place de cette vidéoprotection et notamment la subvention du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

La secrétaire de séance,
Christine DROUNAU



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 15 AVR. 2026

Mise en ligne le 15 AVR. 2026